



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20250924-1174031-DE
Reçu en préfecture le 02/10/2025
Publié le : 02/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-huit septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Magali Lamir, 1ère Adjointe chargée des Solidarités.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 21

Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Denis Corman, Mme Josette Marchais, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 8

M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, Mme Nathalie Normand à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois à M. Denis Corman, M. Bruno Larbaneix à M. Michel Bucheton, M. Arnaud Bertrand à M. Olivier Poneau, M. Michaël Janot à Mme Solange Pétret-Racca, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret à M. Pierre-François Brisabois.

Ont quitté la séance et n'ont pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 4
M. Pascal Thévenot, M. Damien Metzlé, M. Marouen Touibi, M. Jean-Pierre Lefèvre.

Absente non représentée pour cette délibération : 1

Mme Valérie Péresse.

Absent non représenté : 1

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-25-09-24-01

Objet : Désignation de représentants du Conseil municipal afin de remplacer M. Alexandre Richefort au sein de différentes instances (commission Solidarités-Qualité de vie, Conseils d'administration des collèges Maryse Bastié et Saint-Exupéry, Conseil d'institut de l'IUT de Vélizy-Rambouillet, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy-Vélizy, et Conseil d'administration de la SEMIV).

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr
www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-25-09-24-01

Objet : Désignation de représentants du Conseil municipal afin de remplacer M. Alexandre Richefort au sein de différentes instances (commission Solidarités-Qualité de vie, Conseils d'administration des collèges Maryse Bastié et Saint-Exupéry, Conseil d'institut de l'IUT de Vélizy-Rambouillet, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy-Vélizy, et Conseil d'administration de la SEMIV).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1111-6, L2121-21, L2121-22 et L2121-33,

VU le Code Electoral, et notamment l'article L270,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire en date du 25 mai 2020,

VU sa délibération n° 2020-05-25/01 du 25 mai 2020 procédant à l'élection du Maire,

VU sa délibération n° 2020-06-10/09 du 10 juin 2020 créant les commissions municipales et désignant leurs membres,

VU sa délibération n° 2020-11-25/19 en date du 25 novembre 2020 portant désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Collège Maryse Bastié – Modification,

VU sa délibération n° 2020-11-25/20 en date du 25 novembre 2020 portant désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration du Collège Saint-Exupéry – Modification,

VU sa délibération n° 2020-06-10/20 en date du 10 juin 2020 portant désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'institut de l'IUT de Vélizy-Rambouillet,

VU sa délibération n° 2020-06-10/53 en date du 10 juin 2020 relative à la désignation de représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy/Vélizy,

VU sa délibération n° 2020-06-10/55 en date du 10 juin 2020 relative à la désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SEMIV,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal, et notamment ses articles 6 et 7,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 15 septembre 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 15 septembre 2025,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 15 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que par courrier en date du 1^{er} septembre 2025, reçu en Mairie le même jour, M. Alexandre Richefort, Conseiller municipal depuis 2020 pour la liste « Façonnons Vélizy pour l'Avenir », a fait part de sa décision de démissionner de son mandat de Conseiller municipal,

Délibération n° DEL-25-09-24-01

Objet : Désignation de représentants du Conseil municipal afin de remplacer M. Alexandre Richefort au sein de différentes instances (commission Solidarités-Qualité de vie, Conseils d'administration des collèges Maryse Bastié et Saint-Exupéry, Conseil d'institut de l'IUT de Vélizy-Rambouillet, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy-Vélizy, et Conseil d'administration de la SEMIV).

CONSIDÉRANT que par courrier du 2 septembre 2025, M. Jean-Pierre Lefèvre, trente-cinquième candidat de cette liste, a été invité à rejoindre le Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de son mandat débuté en 2020, M. Alexandre Richefort avait été désigné par le Conseil municipal afin de siéger dans différentes commissions municipales et organismes extérieurs et qu'en conséquence, il convient de le remplacer dans les instances suivantes :

- Commission Solidarités-Qualité de vie,
- Conseil d'administration du collège Maryse Bastié,
- Conseil d'administration du collège Saint-Exupéry,
- Conseil d'institut de l'IUT de Vélizy-Rambouillet,
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy-Vélizy,
- Conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Immobilière de Vélizy (SEMIV),

CONSIDÉRANT que pour prévenir tout risque de conflits d'intérêts, MM. Pascal Thévenot, Damien Metzlé, Marouen Touibi et Jean-Pierre Lefèvre n'ont pas participé aux travaux préparatoires de la délibération, ont quitté la salle de la séance et n'ont pas pris part ni aux débats ni au vote,

Monsieur le Maire ayant donné la Présidence de la séance à Madame Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire,

ENTENDU l'exposé de Mme Magali Lamir, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 29 voix - Ne prennent pas part au vote : 4 voix, Pascal Thévenot, Damien Metzlé, Marouen Touibi, Jean-Pierre Lefèvre).

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations.

APPROUVE le remplacement de M. Alexandre Richefort par M. Jean-Pierre Lefèvre, Conseiller municipal, et le DÉSIGNE pour siéger au sein de la Commission Solidarités-Qualité de vie.

DÉSIGNE M. Jean-Pierre Lefèvre, Conseiller municipal, en remplacement de M. Alexandre Richefort, pour représenter la commune de Vélizy-Villacoublay pour siéger au sein du Conseil d'administration de la SEMIV.

DÉSIGNE M. Pascal Thévenot, Maire, en remplacement de M. Alexandre Richefort, pour représenter la commune de Vélizy-Villacoublay pour siéger en qualité de délégué titulaire, au sein :

- du Conseil d'administration du Collège Maryse Bastié,
- du Conseil d'administration du Collège Saint-Exupéry.

Délibération n° DEL-25-09-24-01

Objet : Désignation de représentants du Conseil municipal afin de remplacer M. Alexandre Richefort au sein de différentes instances (commission Solidarités-Qualité de vie, Conseils d'administration des collèges Maryse Bastié et Saint-Exupéry, Conseil d'institut de l'IUT de Vélizy-Rambouillet, Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy-Vélizy, et Conseil d'administration de la SEMIV).

DÉSIGNE M. Damien Metzlé, 6^{ème} adjoint au Maire en charge de l'Éducation, en remplacement de M. Alexandre Richefort, pour représenter la commune de Vélizy-Villacoublay pour siéger en qualité de délégué titulaire, au sein du Conseil d'institut de l'IUT de Vélizy-Rambouillet.

DÉSIGNE M. Marouen Touibi, Conseiller municipal délégué aux Animations, en remplacement de M. Alexandre Richefort, pour représenter la commune de Vélizy-Villacoublay pour siéger en qualité de délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Jouy-Vélizy.

Fait et délibéré en séance le 24 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.